

DECRET

N°/ 2015/ ¹⁰⁵...../PRG/SGG, Portant Clôture de la Première
Session Ordinaire de l'Année 2015, dite Session des Lois.

Le Président de la République

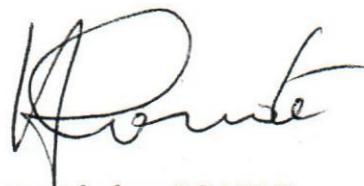
Vu La Constitution ;

Décrète

Article 1^{er} – La première session ordinaire, exercice 2015, de l'Assemblée
Nationale, ouverte le 07/ 04/ 2015, sera clôturée le 03/ 06/ 2015.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa
signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ^{01 JUIN 2015}..... 2015



Pr Alpha CONDE